

## RESTRICTION DE CIRCULATION PLACE CHARLES DE GAULLE ARRÊTÉ N° 120 / 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat Général

03 27 68 39 06 k.debieve@ville-feignies.fr 2020-0610 JC/KD/TB/PL Affaire suivie par Karine DEBIEVE

LE MAIRE DE FEIGNIES.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

Vu l'article L2213.1 et suivant du C.G.C.T (Code Général des Collectivités territoriales).

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411-5, R 411.8, R411.25;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié).

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer dans l'agglomération la liberté, la commodité et la sûreté du passage.

## **ARRÊTE**

Article 1 : L'arrêté du n° 66 H est abrogé.

Article 2: La circulation sur la place Charles de Gaulle se fera obligatoirement comme suit:

- entrée des véhicules coté "Crédit agricole",
- sortie des véhicules côté " la Poste "

**Article 3 :** Le sens de circulation indiqué dans l'article 2 sera matérialisée par des panneaux réglementaires, mis en place par les services municipaux.

**Article 4**: Les dispositions définies par l'article 2 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

**Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Les dispositions du présent arrêté pourront être contestées auprès de la juridiction administrative dans un délai de 2 mois à dater de sa publication.

## **Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Président de la CAMVS.
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du District de Police à Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes/Helpe,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maubeuge,

Feignies, le 10 juin 2020.

LE MAIRE DE FEIGNIES